

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 2 mars 2010

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 mars 2010, de 20h00 à 21h30, en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Marie-Ève Morin, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Madame	Lise Ouellet, conseillère
Monsieur	André Lapointe, conseiller
Monsieur	Alain Parent, conseiller

Absent : Monsieur Léon Beaulieu, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

1. Recueillement et ouverture de la séance

En signe de recueillement, le maire demande 30 secondes de silence. Par la suite, il souhaite la bienvenue aux contribuables. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Des points sont ajoutés à QUESTIONS DIVERSES. Après cette modification, l'ordre du jour est proposé par Mme Lise Ouellet et adopté à l'unanimité des conseillers.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 2 février 2010

2010.03.3.43.

RÉSOLUTION

Le maire fait un bref résumé du procès-verbal daté du 2 février 2010. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré avoir pris connaissance dudit procès-verbal, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. Adoption des comptes

2010.03.4.44.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. André Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2010-02-28 pour un montant total de 55 271.40 \$

5. Résolution pour adopter les dépenses incompressibles

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

2010.03.5.45.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles suivantes :

- Ø Déductions fédérale et provinciale
- Ø Téléphone
- Ø Huile à chauffage
- Ø Frais de poste
- Ø Fournitures pour les élections
- Ø Salaires
- Ø Loyer du bureau municipal
- Ø Électricité
- Ø Contrats de déneigement et d'enlèvement d'ordure
- Ø Quotes-parts de la MRC
- Ø Frais de financement
- Ø CSST
- Ø Vérificateur

6. Résolution pour affecter le surplus de 23 900 \$ pour équilibrer le budget 2010

2010.03.6.46.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe la municipalité, dans sa lettre du 17 novembre 2009, qu'une compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ sera confirmée en janvier 2010;

ATTENDU que ce montant a été inscrit au budget 2010;

ATTENDU que lors de la vérification de l'année financière par le vérificateur, ce montant a été transféré dans l'année financière 2009;

ATTENDU que pour équilibrer le budget 2010, il doit y avoir affectation du surplus de 23 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'affectation du surplus au budget 2010 d'un montant équivalant à la compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ, montant de 23 900 \$.

7. Résolution pour autoriser la directrice générale à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

2010.03.7.47.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra les 19-20-21 mai 2010 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser la directrice générale à assister à ce congrès annuel qui se tiendra les 19-20-21 mai 2010 et de payer les frais d'inscription au montant de 450 \$ et de déplacement.

8. Résolution pour établir le remboursement des frais de déplacement pour l'inspecteur et ses aides.

2010.03.8.48.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement de l'inspecteur et ses aides au taux de 0.42 \$ du km.

9. Résolution pour autoriser l'inscription de l'inspecteur et d'une autre personne à la formation Santé sécurité au Travail.

2010.03.9.49.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la CSST offre gratuitement, à tous les 3 ans, pour 2 personnes, la formation Santé sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inscription de l'inspecteur et d'une autre personne à la formation Santé sécurité au travail. Cette formation est payée par la CSST.

10. Résolution pour acheter un lampadaire

2010.03.10.50.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le 8 février 2010, un automobiliste a démolé un lampadaire;

ATTENDU que le contrat d'assurance de la Municipalité couvre les lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un lampadaire pour remplacer celui endommagé pour un montant de 6162.25 \$ plus taxe;

Que la municipalité réclame à son assureur le coût du lampadaire, de l'électricien, le tout sans franchise.

11. Résolution concernant la protection offerte par la Sûreté du Québec à Saint-André

2010.03.11.51.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Kamouraska à St-Pascal, souhaite connaître les priorités locales d'interventions;

ATTENDU que le rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec démontre que le nombre d'enquêtes criminelles et d'interventions policières sont relativement stables à St-André;

ATTENDU que les résidents souhaitent voir un plus grand respect de la limite de vitesse dans le village;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander à la Sûreté du Québec de surveiller plus fréquemment la vitesse
aux entrées et aux sorties du village et particulièrement aux heures de
circulation des élèves.

**12. Résolution pour autoriser le paiement de la facture d'avocat
dans le dossier La Grande Ferme.**

2010.03.12.52.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'un avis juridique a été demandé pour vérifier une clause dans le
contrat de propriété de la Grande Ferme, clause qui concerne le tarif fixe et
perpétuel pour l'eau potable;

ATTENDU que l'entreposage des lisiers de porcs dans les fosses de la Grande
Ferme qui ne respecte pas les distances séparatrices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'avocat pour un
montant de 1533.86 \$.

**13. Résolution pour contribuer au 30^e anniversaire du Groupe
conseil agricole de la Côte-du-Sud volet gestion.**

2010.03.13.53.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud est un
organisme sans but lucratif et fête son 30^e anniversaire;

ATTENDU que cet organisme offre une aide précieuse aux agriculteurs de
Saint-André pour la conception, entre autre, de plans agroenvironnemental et
fertilisation (PAEF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité pour un montant de
50 \$ (format carte d'affaires).

**14. Résolution concernant le bureau municipal, le centre
communautaire et la bibliothèque.**

2010.03.14.54.

RÉSOLUTION

ATTENDU les résolutions 2009-07-10-89 et 2008.08.14.149 de la
Municipalité de Saint-André concernant un projet d'implantation d'un
nouveau bureau municipal, d'une nouvelle salle municipale et d'un studio;

ATTENDU que l'ajout de plusieurs nouvelles citernes d'eau pour la
protection incendie, la mise à niveau de l'édifice de l'OTJ, de la bibliothèque
municipale, du réseau d'aqueduc et de l'unité d'urgence sont considérés
comme prioritaires par le conseil;

ATTENDU que l'espace de rangement additionnel ajoutée au Bureau
municipal répond de façon satisfaisante aux besoins d'espace pour les
archives de la municipalité;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la grande salle du Centre communautaire répond aux besoins de la municipalité, de la population, des organismes et du Centre de santé et services sociaux de Kamouraska;

ATTENDU la vocation communautaire et à buts non lucratifs de la Corporation Domaine Les Pèlerins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers

De mettre fin définitivement au projet de déménagement du bureau municipal, de la salle municipale et de la bibliothèque;

D'informer les membres du Conseil de fabrique de Saint-André que le projet d'acquisition du presbytère est abandonné.

15. Résolution concernant les gicleurs de la Résidence Desjardins

2010.03.15.55.

RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2008.09.9.156 adoptée par la Municipalité de Saint-André le 2 septembre 2008;

ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins a déposé des plans et devis complets incluant un réseau de gicleurs d'incendie et que le permis autorisant cet ouvrage a été émis le 21 avril 2008 en vertu des règlements # 44, 45, 46, 47 et 91, et ce sans réserves par la Municipalité de Saint-André;

ATTENDU qu'aucun règlement ne régit l'installation de gicleurs à la Municipalité de Saint-André;

ATTENDU que l'installation des gicleurs a été faite dans le respect de la norme *NFPA 13 R.* et que le raccord de cette installation n'enfreint aucun règlement ou loi connu;

ATTENDU que la Municipalité ne semble pas avoir l'obligation d'assurer en tout temps le débit et la pression requis pour la protection incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

que la Municipalité de Saint-André demande un avis juridique pour clarifier ses obligations.

16. Avis de motion pour annuler le règlement no 153 concernant les éoliennes

171

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par M. Alain Parent.

17. Résolution pour nommer un représentant de la municipalité comme membre du réseau Biblio du Bas-St-Laurent

2010.03.17.56.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

De nommer Mme Marie-Ève Morin, représentante de la municipalité, auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent. La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

18. Demande de Sanibelle inc

2010.03.18.57.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Sanibelle inc demande à la Municipalité de Saint-André l'autorisation de transférer le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères et des matières résiduelles à Sanicor inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Saint-André autorise Sanibelle inc le transfert aux mêmes conditions.

19. Résolution de félicitations à l'intention des bénévoles impliqués dans le Carnaval de Saint-André

2010.03.19.58.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le carnaval d'hiver 2010 de St-André a été un succès de participation;

ATTENDU l'effet bénéfique sur la vie communautaire de St-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

De féliciter tous les bénévoles impliqués dans l'organisation de cette activité.

20. Questions diverses

ü Facture Actuel Conseil inc. à payer

2010.03.20.59.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la firme Actuel Conseil inc avait le mandat de préparer et déposer, au nom de la municipalité, une demande d'aide financière au programme Chantiers Canada-Québec pour la construction de 5 citernes sur le territoire de la municipalité de Saint-André (résolution 2010.01.20.22.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Actuel Conseil inc au montant de 608.97 \$.

ü Rapport du maire concernant les réunions de la MRC

Le maire fait un résumé des réunions de la MRC de Kamouraska.

21. Correspondance

ü Demande d'appui de Services Kam-Aide inc

2010.03.21.60.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Services Kam-Aide inc demande un appui à la municipalité pour l'actualisation du Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile (PEFSAD);

ATTENDU que cet organisme offre ses services à 21 ménages dans le besoin à Saint-André;

ATTENDU que Services Kam-Aide inc n'a pas les fonds nécessaires pour fonctionner adéquatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité appuie la demande de Services Kam-Aide inc

22. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont les éoliennes, la facture d'avocat, les gicleurs, la plainte au Directeur général des élections, la facture de la Sûreté du Québec

- ETAT DES DEPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

23. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin que la séance soit levée.

maire

secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

maire

